



Commune de Tancarville

Liste des délibérations examinées par le Conseil municipal de Tancarville

lors de sa séance du mardi 22 novembre 2022

**(Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)**

N°	Objet	Vote
D55/11/2022	Motion demandant l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation	Approuvée à l'unanimité
D56/11/2022	Modification des statuts de Caux Seine aggro	Approuvée à l'unanimité
D57/11/2022	Transfert de l'exercice de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine Maritime	Approuvée à l'unanimité
D58/11/2022	Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation et la conduite d'opération de l'extension et de la réorganisation des écoles élémentaire et maternelle et de la salle polyvalente – Avenant n°1	Approuvée à l'unanimité
D59/11/2022	Désignation du représentant et de son suppléant au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 « estuaire et marais de la basse seine »	Approuvée à l'unanimité
D60/11/2022	Office National des Forêts – Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2023	Approuvée à l'unanimité
D61/11/2022	Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Orange	Approuvée à l'unanimité
D62/11/2022	Demande de subventions DETR et DSIL	Approuvée à l'unanimité
D63/11/2022	Exercice 2022 – Décision modificative n°1	Approuvée à l'unanimité
D64/11/2022	Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints	Approuvée à l'unanimité
D65/11/2022	Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – Adhésion – Autorisation	Approuvée à l'unanimité

D66/11/2022	Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (article L 452-47 du Code général de la fonction publique)	Approuvée à l'unanimité
D67/11/2022	MNT – Avenant au contrat de prévoyance collective « MNT maintien de salaire »	Approuvée à l'unanimité
D68/11/2022	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du Code général de la fonction publique)	Approuvée à l'unanimité
D69/11/2022	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de travail est inférieure à 50% (article L 332-8 5° du Code général de la fonction publique)	Approuvée à l'unanimité

Document affiché le 25 novembre 2022.

Document publié sur le site internet de la commune le 25 novembre 2022.

Le Maire,

Frédéric RABBY-DEMAISON



[Handwritten signature]